



MINISTÈRE DES SPORTS



La Ministre

Paris, le **21 JAN, 2011**

Monsieur le Directeur Général,

Le CNDS, créé en 2006, a depuis trouvé toute sa place comme acteur du développement du sport.

Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien être d'une population en bonne santé. L'Etat est le garant de ces objectifs. L'Etat et le CNOSF œuvrent ensemble pour organiser la pratique du sport inscrite dans ces objectifs.

Dans ce cadre, les priorités d'intervention au titre de la part territoriale des aides du CNDS, doivent permettre avant tout l'accès au sport du plus grand nombre, notamment ceux qui pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières n'y ont pas facilement accès. Elles visent donc la cohésion sociale, la lutte contre les incivilités, l'éthique, le bien être, la détection des jeunes talents, en prenant en compte le développement durable dans ses dimensions sociale, environnementale, voire économique.

C'est pourquoi, je souhaite que les stratégies élaborées à l'échelle régionale soient bien déclinées et enrichies, au niveau départemental. Je serai attentive à ce que les projets des ligues et des comités départementaux soient articulés et construits en lien avec le projet fédéral. Les clubs, acteurs d'animation du territoire, qui par leur action se proposent de corriger des inégalités d'accès, inscriront également leurs propositions et leurs demandes de subvention dans un projet global en cohérence avec les caractéristiques du territoire et avec les projets des ligues et des comités. La vocation du CNDS est de soutenir les ligues, les comités et les clubs, aux côtés des collectivités locales investies dans le soutien au mouvement sportif.

Les aides qui seront versées pour soutenir les projets doivent être soumises à une conditionnalité. Vous me proposerez les critères sportifs, sociaux, en particulier relatifs à la lutte contre les discriminations, environnementaux et économiques qui traduiront cette conditionnalité.

L'emploi reste un objectif prioritaire, ainsi doit-il être inscrit au cœur du projet éducatif et de développement, à tous les niveaux.

Monsieur Julien NIZRI
Directeur Général du
Centre National pour le Développement du Sports
87, quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

J.

Les initiatives soutenues doivent avoir pour effet d'augmenter le nombre de pratiquants dans les clubs et donc le nombre de licences délivrées par les fédérations. Elles doivent notamment permettre de faciliter l'accès au sport des personnes en situation de handicap et des jeunes filles.

Les projets dans leur dimension bien-être et santé prendront en compte les rendez-vous « Sentez-vous sport, santé vous bien », qui seront reconduits pour devenir une rencontre régulière.

Ces orientations générales feront l'objet d'échanges au sein du conseil d'administration de l'établissement, sous l'autorité de son président, M. Raymond-Max AUBERT.

Cette année, je vous demande de mettre l'accent dans l'attribution des aides sur la présentation d'une stratégie qui relie des modes d'intervention à des objectifs de résultats explicites. Il s'agit d'identifier d'une part le projet dans ses dimensions sportives, sociales, éducatives et de développement et d'autre part des indicateurs de résultats pour s'assurer de la cohérence des actions proposées avec le projet de la structure.

Un groupe de travail sera constitué pour développer ou conforter des outils d'accompagnement de ces démarches. Dans l'immédiat, compte tenu du calendrier, vous inviterez le mouvement sportif à s'appuyer sur les outils développés par le ministère, les services déconcentrés de l'Etat, les pôles ressources nationaux ou sur ceux pouvant être élaborés par leur fédération.

Pour ces objectifs de soutien aux projets et au développement du sport pour tous par les fédérations sportives, le CNDS apportera également son soutien en contribuant à hauteur de 16 millions d'euros au fonds de concours au programme budgétaire « sport » ouvert à cet effet. Vous poursuivrez notamment votre soutien aux antennes médicales de prévention du dopage (AMPD) en lien avec la direction des sports.

Les communes et les groupements de communes développent l'offre d'équipements sportifs avec le soutien des départements et des régions. Le CNDS a vocation à intervenir de manière plus discriminante sur les projets qui répondent à un enjeu particulier pour le rayonnement de la France, l'accession au sport de haut niveau et la cohésion sociale.

L'autre vocation du CNDS est la correction des inégalités territoriales de l'offre d'équipements sportifs, sources d'inégalités de pratiques sportives. Vous orienterez les soutiens à la création ou la rénovation d'équipements sportifs accessibles au grand public, sur des projets corrigeant des inégalités flagrantes révélées par les analyses de l'offre envisagées dans le cadre du diagnostic territorial approfondi que j'ai lancé. Le lien entre les diagnostics et les décisions de financement devra être explicite. Vous privilégieriez sur ces territoires déficitaires les équipements que les caractéristiques techniques destinent à la pratique du grand public.

Vous examinerez les conditions d'une bonification du taux de subvention pour les projets prenant en compte l'innovation et le respect des critères HQE.

Vous continuerez à soutenir les équipements sportifs qui autorisent l'accueil de compétitions sportives internationales ou présentent pour les fédérations sportives un intérêt dans la conduite de leur politique d'accession au sport de haut niveau. Ces projets seront subventionnés à un taux moyen de 15 %, hors projets exceptionnels (grands stades de l'Euro de football, salles de plus de 5000 places) ou financés sur la base de barèmes de référence. Le taux de financement moyen peut atteindre 20% dans les zones en ZUS et jusqu'à 30% dans les quartiers de la dynamique « Espoir Banlieue » et dans les CUCS expérimentaux.

Le CNDS a pour mission de favoriser la promotion du rayonnement international du sport français. Il soutient à ce titre les championnats du monde et d'Europe organisés sur le territoire national, ainsi que la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2018.

Dans ce cadre, vous contribuerez à rendre la politique française d'accueil des grands événements sportifs plus cohérente et mieux coordonnée. Vous conditionnerez notamment les subventions du CNDS au fait d'avoir été consulté et associé au projet durant la phase précédant le dépôt officiel du dossier de candidature.

De surcroît, les aides de l'établissement devront être réservées à des grands événements s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable.

Je vous demande de me faire une proposition d'évolution de la commission « grands événements » afin que celle-ci intègre les missions du comité « Arena » telles qu'imaginées par Daniel COSTANTINI.

En matière de grands équipements sportifs, vous assurerez, à hauteur de 150 millions d'euros, l'exécution des engagements de l'Etat pour l'aide à la rénovation et à la construction des stades permettant l'organisation de l'Euro 2016 de football.

Compte tenu du retard de la France pour ce type d'équipements, vous porterez également une attention toute particulière aux projets de grandes salles qui pourraient vous être présentés.

Comme pour les autres équipements sportifs, vous veillerez à financer des grands équipements exemplaires à la fois sur le plan sportif, économique, territorial, social et environnemental.

Je vous invite à communiquer les présentes orientations au conseil d'administration du CNDS ainsi qu'aux délégués territoriaux.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal stroke extending to the right.

Chantal JOUANNO